

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2001)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'étiquette de déclaration énergétique arrive : à vous de choisir!  
**Autor:** Frey, Felix  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-643718>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'étiquette de déclaration énergétique arrive.

## A vous de choisir!

Que préférez-vous acheter? Un appareil économise en énergie (et donc qui ménage autant votre porte-monnaie que l'environnement) ou un engin «gaspigoulu»? A vous de décider.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la déclaration des marchandises conforme aux directives européennes sera obligatoire en Suisse. L'étiquette de déclaration énergétique devra donc figurer sur tous les appareils et objets concernés: réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle et ampoules. L'étiquette de déclaration énergétique améliore la transparence du marché. Pour le consommateur, elle n'offre que des avantages.

Les appareils de classe A sont les plus économies en énergie: ils consomment de 30% à 40% de moins de courant que ceux de classe D. En achetant un appareil de classe A, non seulement vous allégez vos factures d'électricité, mais vous contribuez aussi à protéger l'environnement. Les appareils des classes D, E et F ont une efficacité énergétique lamentable; quant à ceux de classe G, ce sont de véritables gaspilleurs. Pas la peine d'investir dans des outils pareils. Mais, une fois encore, c'est vous qui décidez.

L'introduction de l'étiquette s'accompagnera de dispositions pénales destinées à réprimer toute fraude relative aux normes. Ces mesures sont particulièrement importantes par rapport aux appareils bon marché. La surveillance du marché sera renforcée dès 2002.

### Quelles informations comporte l'étiquette de déclaration énergétique?

L'objectif premier de l'étiquette est de fournir des données claires et lisibles sur l'efficacité énergétique des appareils électriques. La longueur des bandes horizontales, de A à G, symbolise la quantité d'énergie que réclame l'appareil. La comparaison est donc aisée: en optant pour la classe A, vous engrassez votre tirelire, mais il vous faudra la casser si vous prenez un appareil de classe G qui consomme plus du double de courant.

Si vous êtes un acheteur futé, sachez encore ceci:

- La consommation d'énergie (mesurée dans des conditions standards) est indiquée avec précision.
- Les réfrigérateurs et congélateurs comportent la mention de leur volume utile.
- Le niveau sonore fait l'objet d'une indication facultative.
- Si vous achetez un lave-linge ou un sèche-linge, accordez toute votre attention aux informations concernant leur efficacité.
- Pour les ampoules, référez-vous aussi à la puissance et à la durée de vie.

Il vaut la peine de consacrer un peu de temps à déchiffrer les étiquettes. N'hésitez pas à poser des questions pointues au personnel de vente – dont les réponses, par ailleurs, vous situeront le degré de motivation...

### Une promotion sympa de l'étiquette de déclaration énergétique

SuisseEnergie veut promouvoir le plus largement possible l'étiquette de déclaration énergétique. A cet effet, on va produire un spot TV qui présentera brièvement l'étiquette en insistant sur les avantages qu'elle présente.

En plus de ce spot, on réalisera une campagne d'annonces

vantant les mérites de l'étiquette et des appareils de classe A. Certains fabricants et distributeurs ont d'ailleurs pris les devants dans ce domaine.

L'étiquette de déclaration énergétique sera également la vedette de diverses manifestations comme la Foire de Bâle, la BEA ou Habitat-Jardin – autant d'endroits où les visiteurs pourront tester leurs connaissances en matière d'efficacité énergétique.

Toutes les personnes intéressées pourront repartir avec un prospectus expliquant les caractéristiques de l'étiquette de déclaration énergétique. Quant aux passionnés des questions énergétiques, ils ne seront pas déçus par la documentation disponible.

Toute cette campagne d'information se déroule en étroite collaboration avec divers partenaires. SuisseEnergie vous les recommande.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002, vous trouverez toutes les informations que vous désirez sur le site [www.energieetiquette.ch](http://www.energieetiquette.ch). Quant aux appareils présentant la meilleure efficacité énergétique, vous les découvrirez en consultant [www.topten.ch](http://www.topten.ch).



Felix Frey, OFEN

### Prise de position de l'OFEN au sujet de l'obligation de l'étiquette de déclaration énergétique pour les appareils électroménagers

Les associations de consommateurs et de protection de l'environnement ont longtemps reproché à l'OFEN de ne pas entreprendre grand-chose et de ne pas recourir aux possibilités juridiques pour améliorer la transparence des données relatives à l'efficacité énergétique des appareils électroménagers. Nous franchissons, aujourd'hui, une importante étape dans ce domaine, ce qui contribue à nous rapprocher des objectifs de SuisseEnergie. Mais nous considérons qu'il est essentiel que les représentants de la branche de l'électroménager conviennent, à l'instar des associations de consommateurs, que cette étape se justifie pleinement. C'est en travaillant de concert que nous obtiendrons les meilleurs résultats.

### Calendrier

L'étiquette de déclaration énergétique sera introduite en Suisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Cette nouveauté s'accompagnera de diverses activités lors des manifestations suivantes:

**Foire de Bâle** du 22 février au 3 mars 2002

**Habitat-Jardin, Lausanne** du 2 au 10 mars 2002

**BEA, Berne** du 26 avril au 4 mai 2002

Nous nous réjouissons de vous rencontrer!